

Date de dépôt : 9 mai 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Serdaly-Morgan : Entre recrutement de personnel étranger et politique de coopération, les voies des HUG sont-elles pénétrables ? (question 2)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 avril 2012 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Mesdames et
Messieurs les députés,*

En complément à l'IUE 1393, je souhaite poser une deuxième question :

Ma question est la suivante :

Le permis L des étudiants mauriciens peut se prolonger jusqu'à 24 mois : quels sont le projet et le calendrier des HUG à l'égard de cette formation (durée du séjour, calendrier des volées de formation prévues) et le positionnement de cette formation en regard des besoins de techniciens en salle d'opération des HUG, des formations nationales existantes et de leurs publics potentiels (jeunes et personnes en emploi) ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dix Mauriciens stagiaires arriveront le 15 janvier 2013 et dix autres le 15 mars 2013 pour une période initialement prévue de trois ans. Cette formation ne se positionne pas dans le système de formation suisse. Les Mauriciens auront reçu une formation d'une année en école dans leur pays, complétée par le stage à Genève. Les Hôpitaux Universitaires de Genève délivreront uniquement une attestation de stage en relation avec l'acquisition des compétences en salle d'opération. La délivrance d'un certificat ou diplôme attestant l'ensemble de la formation et la reconnaissance de ce titre est de la compétence des autorités mauriciennes.

Ces stagiaires ne peuvent en aucun cas remplacer le personnel local et pas davantage prendre la place de personnes domiciliées en Suisse aspirant à une formation dans le domaine considéré, car ils ne disposent pas d'une formation d'infirmiers diplômés du domaine opératoire ni de techniciens de salle d'opération reconnue par les autorités suisses. Les stagiaires mauriciens effectueront des activités d'assistance utiles à leur formation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER